



Avis de la tenue d'une consultation publique sur un projet de *Règlement CO-2025-1321 modifiant le Règlement CO-2024-1286 sur la construction*

1. Lors de sa séance tenue le 8 juillet 2025, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2025-1321 modifiant le Règlement CO-2024-1286 sur la construction* afin de prévoir les matériaux admissibles pour la fondation d'un bâtiment temporaire utilisé à des fins de service communautaire d'hébergement d'urgence destiné à une clientèle dans le besoin ou temporairement sans domicile.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 6 août 2025 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.
3. Au cours de cette assemblée publique, la personne désignée par le conseil expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
4. Le règlement peut être consulté sur longueuil.quebec/services/reglements-municipaux dans la section « Règlements en processus d'adoption » ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 21 juillet 2025
Carole Leroux, avocate
Assistante-greffière